



Séance du 04/07/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*

Délibération n° : 357

Commission : Santé - Solidarité - Politique de la ville - Insertion

Dossier : 160609

Direction en charge : Social, santé publique et lutte contre les discriminations

Objet : Favoriser et développer la prévention - Attribution d'une subvention à l'Association Instance Régionale d'Education pour la Santé et la Promotion de la Santé en région Rhône-Alpes - Convention - Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 24/06/2016

Compte rendu affiché le : 05/07/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON (Présent de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE (Absent de la question 1 à la question 29 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raphaëlle JEANSON (Absente de la question 1 à la question 8 du projet de l'ordre du jour.), Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME) M. Maurice VINCENT (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Florent PIGEON (pouvoir à Mme Myriam ULMER)

Absents :

Politique : *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*

Délibération n° : 357

Commission : Santé - Solidarité - Politique de la ville - Insertion

Dossier : 160609

Direction en charge : Social, santé publique et lutte contre les discriminations

Objet : Favoriser et développer la prévention - Attribution d'une subvention à l'Association Instance Régionale d'Education pour la Santé et la Promotion de la Santé en région Rhône-Alpes - Convention - Approbation

□ **Rappel et Références :**

La Ville de Saint-Etienne soutient les associations œuvrant dans le domaine de la prévention de la santé.

□ **Motivation et Opportunité :**

L'Association Instance Régionale d'Education pour la Santé et la Promotion de la Santé en Région Rhône-Alpes (IREPS RA) est une association issue, depuis le 1er janvier 2012, de la fusion des Comités départementaux d'éducation pour la santé d'Ardèche, de la Drôme, de la Loire, d'Isère, de Savoie et de Haute-Savoie et de l'échelon régional.

Il propose un pôle ressource articulé autour d'un siège régional et de 6 délégations départementales et développe des programmes thématiques. Sa mission est de renforcer l'éducation pour la santé et de promouvoir la santé en région Rhône-Alpes Auvergne

Cela se traduit par :

- une offre de formations pour acquérir les compétences nécessaires à la mise en œuvre de projets d'éducation et de promotion de la santé,
- un service de conseil méthodologique personnalisé,
- la possibilité de mettre en place des actions spécifiques à la demande,
- un appui documentaire,
- des ressources en ligne.

Dans son plan de mandat 2014-2020, la Ville de Saint-Etienne, souhaite développer l'accès à la prévention pour tous, afin de permettre au plus grand nombre de stéphanois d'être acteur de leur santé. Pour ce faire, elle s'appuiera sur les acteurs de santé, présents sur notre territoire.

□ **Contenu :**

Par cette convention, la Ville de Saint-Etienne et l'Association Instance Régionale d'Education pour la Santé et la Promotion de la Santé en Région Rhône-Alpes (IREPS RA) - souhaitent s'inscrire dans un partenariat facilitant l'atteinte des objectifs partagés des deux structures que sont : l'accès à l'éducation pour la santé des enfants et de leur famille ; la promotion de la santé en s'appuyant sur la population stéphanoise et sa capacité d'agir sur sa propre santé et celle des autres. Ce partenariat doit permettre la définition et la mise en œuvre d'objectifs communs.

Pour l'année 2016, le montant de la subvention allouée est de 8.000 €

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 8.000 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	8.000 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver l'attribution de la subvention de fonctionnement d'un montant de 8.000 €
- approuver la convention d'objectifs et de partenariat avec l'Association Instance Régionale d'Education pour la Santé et la Promotion de la Santé en région Rhône-Alpes (IREPS RA) et autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation à signer les dits documents dont un exemplaire original restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire BP 2016 Chapitre 65 Article 6574
Résultat du vote : 54 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, Le Conseiller Municipal Délégué,
	Cyril MEKDJIAN